

# Les informations du CHSCT

vous sont communiquées par vos représentants SUD-Rail



*Les CHSCT TER et GL du 3e trimestre se sont tenus fin septembre. Retrouvez dans ce compte-rendu les informations sur la santé, la sureté, les conditions de travail et de couchage, l'évaluation de votre travail.*

## Projets de roulements TER

La première commission roulements aura lieu le 5 octobre mais d'ores et déjà, on se rend compte en les découvrant que le nombre de lignes diminue en TER :

- ◆ moins 2 lignes sur Valence
- ◆ moins 5 lignes sur Perrache

Aussi, on constate :

- une forte augmentation du nombre de coupures..
- une explosion du nombre de dispos sur Valence et Part-Dieu.
- une baisse du nombre de RHR sur Perrache et Valence.

Les représentants SUD-Rail feront le maximum, lors des commissions roulements, pour faire bouger les choses dans l'intérêt des agents.

## Comme avec les ASCT, la direction gruge les RET !

Les RET sont donc tous passés au forfait jours, un bon moyen pour la direction de faire travailler plus en rémunérant moins. Le DUO TER lors du CHSCT TER et le R/DET Voyages lors du CHSCT Voyages expliquent tranquillement que tous les RET se sont portés volontaires pour passer au Forfait-Jours (*évidemment puisque le Forfait-Jours est prévu sur la base du volontariat*). Mais dans les faits, les RET se sont vus imposés le passage au Forfait-Jours (*en leur expliquant que le poste de RET était dorénavant régi ainsi sous entendu qu'il faudrait changer de métier en cas de non acceptation*). C'est précisément le risque que SUD-Rail avait pointé lors des discussions portant sur la mise en place du Forfait-Jours et c'était l'une des raisons pour lesquelles SUD-Rail n'a pas signé cet accord. Mais pour les syndicats signataires (CFDT et UNSA), pensant qu'on est dans le monde des bisounours, le risque d'imposer le Forfait-Jours aux salariés n'existait pas ! Chacun ferait comme il voudrait qu'ils disaient. Bravo, encore une belle avancée

## Nouvelle extension de Ouigo !

La direction avance vite... très vite dans l'extension du produit Ouigo. A peine la résidence de Massy créée que la direction annonce déjà l'ouverture d'une 4e résidence Ouigo sur Bordeaux avec 31 ASCT (équivalent Temps plein) en décembre prochain.

A cela, il faut ajouter 20 postes supplémentaires créés sur St Exupéry suite à augmentation de charge. Comme d'habitude, la direction n'a rien anticipé et par décalage, on devrait en subir les conséquences pour assurer la production sur Perrache et Part-Dieu.

Décidemment, la direction est incapable de tirer des enseignements de ses erreurs et reproduit les mêmes bourdes ! Remarquez, ce ne sont pas les dirigeants qui en subissent les conséquences et galèrent au quotidien !

## Point sur les locaux et lieux de RHR OUIGO

Paris VAUGIRARD : Nouveau lieu de RHR au foyer ORFEA.

AVIGNON TGV: Aucune coupure possible puisqu'il n'y a pas de local de coupure.

MARNE LA VALLEE : Suite à l'inspection trimestrielle du CHSCT, il a été demandé la remise en état du local de coupure. Sans amélioration rapide, les coupures ne seront plus possibles.

ROISSY : Voir pour modifier le lieu de RHR afin de raccourcir le temps de trajet.

MASSY : Une douche devrait être installée prochainement.

ST EXUPERY : Extension des locaux, réfection de la cuisine et réaménagement des vestiaires prévus.

Solidaires  
Sud Rail  
Lyon

## Tests des portiques

Des tests des portiques appelés pour faire bien "portes d'embarquements" se feront à PARIS Gare de Lyon les 4 et 5/10 au TGV 6107, 6613 et 6121 et le 6/10 au TGV 6117,6107 et 6613. Les tests se feront avec les agents prévus initialement sur ces trains. SUD-Rail appelle les ASCT à se positionner derrière les portiques.

## La direction met des agents en danger sur les trains sensibles !

Nous avons constaté cet été une explosion du nombre de trains sensibles ayant circulé sans la présence d'un 2e ASCT. SUD-Rail considère que la CPST met les ASCT en danger en leur demandant de circuler seul sur des trains à risque élevé et considéré comme tel, y compris par la direction.

SUD-Rail rappelle à tous les agents qu'il ne faut pas partir seul sur ces trains là. La direction ne peut imposer de partir seul sur les trains sensibles, ni verbalement, ni par mise en demeure. La direction explique elle-même que la CPST ou les cadres d'astreinte n'ont pas à imposer à un agent de partir seul sur un train sensible !

## BRUIT, LEGIONELLA, SALMONELLA, PLOMB :

### Des analyses auront lieu en octobre !

Nous avons demandé une batterie d'analyses notamment la mesure des décibels auxquels sont exposés les ASCT durant leur journée de travail comme le prévoit le code du travail, la mesure du taux de plomb, de salmonella et legionella présents au niveau des points d'eau présents sur chaque résidence. (pour info, une alerte à la Salmonella a été enregistrée en juin sur le site de Lyon Mouche).

Il a été acté que toutes ces analyses seront effectuée par des entreprises extérieures agréées en octobre pour les points d'eau et le 2 novembre pour le bruit.

## Locaux Perrache

Le Wifi va être installé dans bâtiment 11 (à la fois au RDC dans les salles d'écriture, et à l'étage en CPST et dans les bureau de l'UO Voyages.

Les vestiaires vont être réaménagés.

## Normes d'aptitude au CAS

Certains ASCT ont été dernièrement discriminés lors de leur visite au CAS.

Nous avons demandé à la direction l'ensemble des normes exactes sur lesquels les ASCT sont passés au crible lors de leur visite d'aptitude sécurité.

En résumé, puisqu'au CAS, il s'agit d'une médecine normative, pour chaque examen auquel sont soumis les ASCT (*audition, acuité visuelle, prise de sang, analyse d'urine, ...*), quelle est la norme (ou le taux) qui entraîne une inaptitude ?

La direction nous dit avoir demandé au CAS et avoir essuyé une fin de non recevoir.

Rien ne vous choque ??? Les agents comme leur patron ne peuvent pas savoir sur quoi ils sont exactement contrôlés ou plus exactement quelles sont les normes qui s'appliquent lors de cette visite !



## Tout ce qu'il faut savoir sur les visites au CAS

- Les Visites d'aptitude sécurité doivent être programmées par l'employeur durant le trimestre précédent la date de fin de validité de l'aptitude.
- Les agents doivent être prévenus au moins un mois à l'avance.
- La durée de validité de l'aptitude sécurité délivrée par le CAS est de :
  - ⇒ 5 ans pour les agents jusqu'à l'âge de 40 ans
  - ⇒ 3 ans pour les agents de 41 à 62 ans.
  - ⇒ 1 an pour les agents de plus de 62 ans.

*Vos représentants SUD-Rail au CHSCT*

*Stéphanie PREVOT-POMEDIO - Florent ABACHIN - Stéphane BOULADE - Olivier RECOUVREUR*